

Détournement d'avions du 6 septembre 1970

Séance extraordinaire du Conseil fédéral du  
27.9.1970, à 20h.30

M. Gräber précise que les événements se sont tellement précipités depuis quelques heures que les gouvernements pourraient être appelés à prendre des décisions. Pour l'instant, la situation est très confuse et l'on manque des renseignements indispensables. On signale des attentats dans les aéroports de Paris et de Londres; les compagnies d'aviation britanniques sont en état d'alerte. La Swissair déclare qu'elle court des dangers réels. Le cabinet britannique aurait reçu un message du président Nasser annonçant que tous les otages seraient libérés si les prisonniers palestiniens étaient relâchés. Nos partenaires américains sont dans l'expectative; les Israéliens, opposés à la libération des prisonniers, estiment que les engagements pris sous la contrainte ne doivent pas être tenus dès lors que le chantage ne peut plus être exercé. Le Conseil constate que l'affaire ne concerne plus Israël et que les Américains ne sont plus en cause. La question se pose dès lors de savoir si une décision des trois doit être prise ce soir. Le Département politique pense pour sa part que le Conseil fédéral devrait décider de libérer les détenus dès que le dernier groupe d'otages aura quitté la Jordanie, même s'il a été libéré sous condition. Les circonstances qui permettraient de le dire ne sont pas claires. Le CICR a demandé un rapport à sa délégation à Amman. On apprend que le Gouvernement anglais s'est déjà prononcé en faveur de cette libération. Le Gouvernement allemand qui a pris une décision de principe analogue à celle du Conseil fédéral d'hier semble faire dépendre son exécution de ce que feront les Gouvernements anglais et suisse. Le Conseil fédéral devrait se prononcer sur la question de savoir s'il est prêt à ne pas tenir compte d'une opposition éventuelle d'Israël. On sait que le Gouvernement anglais a demandé au Gouvernement égyptien si les 7 détenus pouvaient être livrés au Caire. Dans l'affirmative, il propose qu'un avion de la Royal Air Force avec Leila Khaled à son bord vienne chercher les détenus à Munich, puis à Zurich, et conduise les 7 au Caire. Comme le Gouvernement anglais s'attend à ce que le groupe des 6 otages quitte cette nuit encore Amman, l'opération des transferts des 7 pourrait commencer demain matin avant 9 heures. Le Conseil fédéral dès lors devrait autoriser l'atterrissage de l'avion de RAF à Kloten. Les Anglais demandent en outre que les 3 Palestiniens détenus en Suisse soient accompagnés d'agents de sécurité suisses. Les Anglais n'informeront pas le Gouvernement israélien de cette opération. En revanche, ils renseigneront confidentiellement les Américains. Ils demandent instamment que l'opération soit tenue secrète.

Au vu de la situation, notamment le manque de renseignements de la part du CICR, le Conseil n'est pas convaincu d'être en état de prendre une décision sur des points qui pourront un jour être jugés importants. Tout au plus pourrait-on aller jusqu'à une décision de principe à titre interne car on ne saurait formellement décider avant la RFA. Peut-on risquer les reproches d'avoir décidé sans connaître les circonstances dans lesquelles les otages ont été libérés? En fait, le délicat problème juridique qui se pose sera d'autant plus facile à résoudre que la décision sera plus rapide. La libération des prisonniers aurait alors le caractère d'un échange. On estime nécessaire d'informer le Gouvernement zuricois et de lui demander son accord, quelles que soient les conditions, de sorte qu'une décision puisse intervenir sans retard. Forcé est de constater que le danger d'autres attentats est immédiat.

En définitive, le Conseil estime que les éléments lui manquent pour décider ce soir même. Il importe que la RFA se déclare prête, comme la Grande-Bretagne, à libérer les commandos palestiniens qu'elles détiennent aussitôt que les 6 derniers otages seront en sécurité. Une concertation des 3 est indispensable. On convoquera une délégation du Gouvernement zuricois lundi à la première heure.

La séance est levée à 23 heures, sans qu'on ait pu obtenir une réponse anglaise sur sa requête au Caire, ni les précisions utiles de la part du CICR.

2.10.1970 Sa/cy

CHANCELLERIE FEDERALE

Distribution:

MM. les conseillers fédéraux (7)  
le chancelier de la Confédération (1)  
les vice-chanceliers (2)